



ARRÊTÉ N° 130/2024

Circulation interdite Sauf Riverains Rue Ste Anne Du 27 au 30 Août 2024

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise ERS en date du 16 juillet 2024 d'interdire la circulation rue Ste Anne pour des travaux sur le réseau électrique haute tension du 27 au 30 Aout 2024.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux concernant le renouvellement de câble sur le réseau électrique haute tension, la circulation sera interdite sauf riverains rue Ste Anne du 27 au 30 Aout 2024.

ARTICLE 2: Pendant la période d'interdiction définie par l'article 1, la circulation des riverains sera admise aux risques et périls de ces derniers.

ARTICLE 3 : Une déviation sera mise en place par la VC20 Tartifume, RD68 les prés Beaux puis la VC2

ARTICLE 4: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise ERS.

ARTICLE 5: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise ERS.

Fait à QUÉVERT, le 07/08/2024

L'adjointe déléguée,

Catherine DENIEL

